

COMMUNE DE BELLEGARDE EN DIOIS

ARRETE DU MAIRE

**ARRETE N° ARR 1-25052022
Portant réglementation de circulation**

Le maire de BELLEGARDE EN DIOIS

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu la demande de l'Entreprise 26 pour des travaux de réfection des enrobés dans la traverse du village de Bellegarde en Diois

ARRETE

Article 1 : La circulation est réglementée sur la route départementale RD61 du 8/06/2022 et jusqu'au 10/07/2022 de la façon suivante :

- **Fermeture à la circulation dans les deux sens : interdiction de circuler pour tous les véhicules.**

Article 2: Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Article 3 : Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BELLEGARDE EN DIOIS le 25 mai 2022

Le Maire,
Pascal BAUDIN



Signature numérique de Pascal BAUDIN
DN : c=FR, o=COMMUNE DE
BELLEGARDE-EN-DIOIS,
2.5.4.97=NTFR-212600472, ou=0002
212600472, title=Maire, sn=BAUDIN,
givenName=Pascal,
serialNumber=144494JLR331, cn=Pascal
BAUDIN
Date : 2022.05.25 09:39:55 +02'00'